

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 18 décembre 2023

Délibération n°2023/352

Nombre de conseillers :

En exercice : 66 Présents : 51 Votants : 57 Pour : 57 Contre : 0 Abstention : 0

L'an deux mille vingt-trois, le 18 décembre à 18h30, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Entre Bièvre et Rhône, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à Roussillon sous la présidence de Madame Sylvie DEZARNAUD, Présidente de la Communauté de communes. La séance du Conseil communautaire est ouverte au public, et transmise en directe sur la chaîne Youtube de EBER dont le lien est disponible sur www.entre-bievretrhone.fr

Date de convocation du Conseil : 12 décembre 2023

MEMBRES PRESENTS :

AGNIN
ASSIEU
AUBERIVES SUR VAREZE
BEAUREPAIRE

BELLEGARDE POUSSIEU
BOUGE CHAMBALUD
CHALON
CHANAS
CHEYSSIEU
CLONAS SUR VAREZE
JARCIEU
LE PEAGE DE ROUSSILLON

LES ROCHES DE CONDRIEU
MOISSIEU SUR DOLON
MONSTEROUX MILIEU
PACT
PISIEU
POMMIER DE BEAUREPAIRE
PRIMARETTE
REVEL TOURDAN
ROUSSILLON

SABLONS
SAINT ALBAN DU RHONE
SAINT CLAIR DU RHONE
SAINT JULIEN DE L'HERMS
SAINT MAURICE L'EXIL

SAINT PRIM

Mr MONTEYREMARDE Christian
Mr SEGUI Jean Michel
Mme CLARET Nelly
Mme MOULIN MARTIN Béatrice – Mme MONNERY Annie - Mr SOLMAZ Kénan
Mme GRANGEOT Christelle
Mme FAYOLLE Claudette
Mme TYRODE Elisabeth
Mr MALATRAIT Jean Charles – Mme COULAUD Raymonde
Mr BONNETON Gilles
Mr VIALLATTE Régis
Mr BERHAULT Yann
Mr MONDANGE André – Mme ALBUS Delphine – Mr COURION Sébastien
Mme DUGUA Isabelle - Mr PAVONI Jean François
Mr MANIN Gilbert
Mr MERLIN Denis
Mr ILTIS Laurent
Mr DURIEUX Jean Luc
Mr PASCAL Michel
Mr MERCIER Serge
Mme DEZARNAUD Sylvie
Mr DURANTON Robert – Mr PEY René - Mme BONNET Josette – Mme HAINAUD Marie-Christine – Mr BOUSSARD Gérard
Mr TEIL Laurent
Mr CHAMBON Denis
Mme LECOUTRE Sandrine – Mr MERLIN Olivier
Mr MONTEYREMARDE Axel
Mr GENTY Philippe – Mme LIBERO Marie-France - Mr CORRADINI Louis – Mme RABIER Christine - Mr RULLIERE Claude – Mme CHOUCANE Aida
Mr CROS Michel

SAINT ROMAIN DE SURIEU
SALAISE SUR SANNE

SONNAY
VERNIOZ

Mr MOUCHIROUD Robert
Mr VIAL Gilles - Mme BUNIAZET Françoise – Mme GIRAUD
Dominique - Mr AZZOPARDI Xavier
Mr LHERMET Claude
Mme REUX Monique

EXCUSES AVEC POUVOIR : Mr DOLPHIN Jean-Michel pouvoir à Mr MONTEYREMARD Christian - Mr PAQUE Yannick pouvoir à Mme MOULIN MARTIN Béatrice – Mr GARNIER Jacques pouvoir à Mr MONTEYREMARD Axel - Mr DARBON Thierry pouvoir à Mr MONDANGE André – Mme ROBERJOT Véronique pouvoir à Mme ALBUS Delphine – Mme MOREL Nathalie pouvoir à Mr TEIL Laurent

EXCUSES : Mr FLAMANT Yann – Mr GIRARD Gabriel – Mr IMBLOT Jean-Paul – Mme OGIER Karelle – Mme LINOSSIER Nathalie – Mme BATARAY Zerrin – Mr BECT Gérard – Mr DESSEIGNET Frédéric – Mr SATRE Luc

Monsieur Robert DURANTON a été élu secrétaire de séance.

OBJET : Aires gens du voyage - évolution des tarifs des aires d'accueil des gens du voyage)

Madame la Vice-Présidente déléguée au Logement et aux Gens du Voyage rappelle que la Communauté de communes assure la gestion des trois aires d'accueil des gens du voyages implantées sur les communes de St Maurice l'Exil, Sablons et Chanas.

Un règlement intérieur détermine les conditions d'accès et d'occupation sur ces aires d'accueil et régit les relations entre le gestionnaire et les occupants et précise notamment les tarifs d'occupation, les règles de vie en collectivité ainsi que les dispositions en cas de manquement.

Par délibération n°2022/031, le règlement intérieur et les tarifs des aires d'accueil ont été mis en conformité, en application du décret n°2019-1478 du 26 décembre 2019 relatif aux aires permanentes d'accueil et aux terrains familiaux locatifs destinés aux gens du voyage.

Il a alors été prévu une révision régulière des tarifs. Des évolutions ont été présentées et validées lors de la Commission Logement et Gens du Voyage du 27 juin dernier.

Compte tenu de l'augmentation des tarifs en 2023, et afin de tenir compte des travaux de mise aux normes réalisés sur l'aire de St Maurice l'Exil cette année et ceux prévus sur les deux autres aires en 2024 et de l'évolution à la hausse des tarifs des énergies, il est proposé de nouveaux tarifs.

- Vu les statuts de la Communauté de Communes Entre Bièvre et Rhône ;
- Vu le Code général des collectivités territoriales ;
- Vu la loi n°2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage ;
- Vu le Schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage 2018-2024 ;
- Vu le décret 2019-1478 du 26 décembre 2019 relatif aux aires permanentes d'accueil et aux terrains familiaux locatifs destinés aux gens du voyage ;
- Vu la délibération n°2022/031 de mise en conformité du règlement intérieur et des tarifs, des aires d'accueil, en application du décret sus visé ;

Considérant l'exposé ci-dessus réalisé,

Le Conseil Communautaire,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité de ses membres,

APPROUVE les nouveaux tarifs suivants des services des aires d'accueil des gens du voyage d'EBER, applicables à partir du 1^{er} janvier 2024 :

	2008-2021	Du 1 ^{er} avril 2022 au 31 décembre 2023	A compter du 1^{er} janvier 2024
Emplacement, par jour	3 €	3 €	3,50 €
Dépassement de séjour, par jour	/	15 €	15 €
Eau, par m3	2 €	3 €	3,42 €
Électricité, par kWh	0,11 €	0,15 €	0,22 €
Dépôt de garantie (Caution)	50 €	100 €	100 €

AUTORISE Madame la Présidente à signer tout document relatif à ce dossier,

CHARGE Madame la Présidente et Monsieur le responsable du service de gestion comptable roussillonnais, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait conforme
La Présidente,
Sylvie DEZARNAUD